

Danemarche et Danemark

PAR

KNUD TOGEBY

I. *Le problème*

Au cours de mes études sur Ogier le Danois (Ogier le Danois dans les littératures européennes. Det Danske Sprog- og Litteraturselskab, Munksgaard, Copenhague, 1969, 304 pages) j'ai souvent eu l'occasion de m'étonner que le nom de son pays d'origine ait changé de forme en français. Au moyen âge on disait *Danemarche*, de nos jours *Danemark*.

La première forme, *Danemarche*, correspond, pour ce qui est tout au moins de la fin du mot, à celle des autres langues romanes: italien *Danimarca* ou *Dinamarca*, espagnol *Dinamarca*. On peut se demander pourquoi il y a eu en italien et en espagnol la permutation des voyelles de *Dani-* en *Dina-*, mais c'est quand même le français qui pose le plus grand problème. Pourquoi le nom du Danemark a-t-il, seul parmi les noms de pays, changé, non seulement de forme, mais aussi de genre en français, les deux phénomènes étant, bien entendu, intimement liés?

Le changement est d'autant plus incompréhensible que le mot est passé d'une catégorie nombreuse, celle des noms de pays féminins se terminant en *-e* (*Danemarche*), à une catégorie qui n'était à la fin du moyen âge représentée que par le seul nom du *Portugal*, nom de pays masculin se terminant en une consonne (*Danemark*).

II. *Datation du changement*

En parcourant les diverses versions du roman d'Ogier le Danois, on a l'impression que le nom *Danemarche* est resté inchangé jusqu'au XVIII^e siècle. C'est en effet la forme qu'on trouve dans la chanson de geste *La Chevalerie d'Ogier de Danemarche* (vers 1210) et dans tous les textes qui en dérivent: les romans en décasyllabes (vers 1310), en alexandrins (vers 1355) et en prose.

La première édition du roman en prose est de 1496, imprimée chez

Jean de Vingle à Lyon. Elle est réimprimée par Vérard à Paris en 1498 (Ogier le Dannois. Roman en prose du XV^e siècle. Publié pour Det Danske Sprog- og Litteraturselskab par Knud Togeby, 1967) et à plusieurs reprises à travers le XVI^e siècle, par exemple par Lotrian et Janot à Paris en 1536 (Bibliothèque Nationale – Y² Réserve 146) et par Bonfons en 1583 (Bibliothèque Nationale – Y² Réserve 584), le titre restant celui de *Ogier le Dannois, Duc de Dannemarche*. Ce n'est que dans la « Bibliothèque universelle de romans » en 1778 qu'on change le titre en *Ogier-le-Danois, Duc de Danemarck*.

Mais dans le cas du roman d'Ogier il s'agit de simples réimpressions d'un texte auquel on ne change rien, bien que, tout au long du XVI^e siècle, la forme courante soit déjà celle de *Danemark*. Pour fixer le moment du remplacement de *Danemarche* par *Danemark*, il faut par conséquent revenir en arrière pour consulter d'autres textes que ceux consacrés à Ogier le Danois, de préférence des textes historiques. Commençons par le début du XV^e siècle.

Pour l'année 1408, Enguerran de Monstrelet donne dans sa Chronique (publiée pour la Société d'Histoire de France par L. Douët-d'Arcq, I, 1857, p. 403) le renseignement suivant: *En apres, en ce mesme temps, Henry, roy de Dace et de Norvege et d'Esclavonnie print a femme la fille du roy d'Henry d'Angleterre* – ce qui est d'ailleurs une faute pour Erik (de Poméranie) et pour l'année 1406.

En 1413 le Danemark d'Erik de Poméranie (1412–1439, mais couronné dès 1397) reçoit la visite de Ghillebert de Lannoy, qui, dans la description de ses voyages et ambassades 1399–1450 (Œuvres, publiées par Ch. Potvin, Louvain, 1878), écrit par exemple: *et arrivay en Danemarche* (p. 20) *du royaume de Dennemarche* (ib.) *qui appartient au roy de Danemarche* (p. 21).

Dans un ouvrage terminé après 1451, Le Livre de la Description des Pays, de Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France (publié par E. T. Hamy, Paris, 1908), on trouve des renseignements sur le Danemark d'Erik ou de Christophe de Bavière (1440–1448): *la mer du costé de devers Danemarche* (p. 81) *les marchans de Danemarche* (p. 101) *le roy est roy de trois royaulmes, de Danemarche, de Norveghe et de Suegue* (p. 103) *du costé de Dennemarche* (p. 105).

Mais c'est seulement avec le roi Christiern I^{er} (1448–1481) que le Danemark entre politiquement en contact avec la France. Quand il envoie des ambassadeurs en France pour conclure une alliance entre le Danemark et la France, ils obtiennent de Philippe le Bon, duc de Bour-

gogne, un laissez-passer daté de Bruxelles le 1^{er} octobre 1460: *le roy de Dennemarque* (Hans Knudsen, *Diplomatarium Christierni Primi*, 1854, p. 122) *chancellier general de Dennemarque* (ib.) *ambassadeurs dicellui roy Dennemarque* (p. 123).

En 1471–1472 Christiern I^{er} conclut un autre traité d'alliance avec la France, son texte étant en latin, tandis que celui signé par Louis XI le 22 juillet 1471 est en français: *le roy de Dampnemarche* (ib. p. 266).

En 1474, Christiern I^{er} fait un voyage à Rome. A cette occasion, Louis XI le mentionne à deux reprises dans ses lettres, à l'évêque de Périgueux le 11 avril 1474: *le roy de Danpnemarche* (Lettres de Louis XI, publiées pour la Société de l'Histoire de France par J. Vaesen et Étienne Charavay, V, Paris, 1895, p. 232), et au duc de Milan le 20 mai 1474: *au devant du roy de Dampnemarche* (ib. p. 259).

En rentrant au mois de mars 1475, Christiern I^{er} assiste au siège de la ville de Neuss (près de Düsseldorf) par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui fait figurer le roi de Danemark dans le traité de paix. Un premier rapport de ces événements se trouve dans un manuscrit intitulé «La maniere du siege de la ville de Nuss mis par le duc de Bourgogne 23. May 1475» (Bibliothèque Nationale, fonds français 1278, f. 282, v^o): *le Roy Dannemarche et de norvegeghe*.

Les historiens bourguignons en font évidemment mention. Le premier en date est Olivier de La Marche (1422–1502), qui a écrit des Mémoires relatifs aux années 1435–1488 (Mémoires, publiés pour la Société de l'Histoire de France par H. Beaune et J. d'Arbaumont, I–IV, Paris, 1883–88, imprimés d'après le man. fr. 2869 de la Bibliothèque Nationale). Une comparaison entre le texte imprimé et le manuscrit montrera à quel point est fragile la base documentaire sur laquelle nous fondons notre étude, parce que les éditeurs modernes n'ont pas cru nécessaire d'attacher une importance particulière à la forme du nom du Danemark. Olivier de La Marche cite le nom à quatre reprises: *le Roy de Dennemarche* (I, 38, mais *Dannemarche* dans le manuscrit f. 60 r^o) *Et estoit venu le Roy de Dannemarch* (III, 97, mais *Dannemarche* dans le man. f. 386 v^o), et dans le texte du traité de paix: *le Roy de Dannemarche* (III, 226, mais *Le Roy Dannemarche* dans le man. f. 455 r^o) *le Roy de Dannemarche* (III, 227, man. *le Roy de dannemarche*).

On a en revanche une édition excellente des Chroniques de Jean Molinet (1435–1507), rédigées de 1475 à 1506 (publiées par George Doutrepoint et Omer Jodogne, I–III, Bruxelles, 1935–37), imprimées d'après le manuscrit 5438 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles (exécuté

au XVI^e siècle). Dans des notes, les éditeurs donnent les variantes du manuscrit 5618 de la Bibliothèque Nationale, exécuté par François Haus-sart entre 1543 et 1546: *Le roy Danemarce et de Noirewegue* (var. *Dane-marque*, I, 62) *le roy Dennemarche* (var. *de Dennemark*, I, 122) *et submit a son royaume Danemarche, Noirevegue* (I, 230) *le roy Dannemarche* (var. *le roy de Dannemarche*, I, 283) *le roy Dennemerce* (var. *le roy de Danemarche*, I, 284) *aucuns pirates de mer, nommez Dainses* (var. *nom-més Die Daynen, c'est a dire Les Danois*, II, 216) *une nation de pietons de Danemarche, nommez Deins* (II, 309) *les Dains* (II, 317, 318) *les rois de Castille, de Hongrie et Portingal, Dannemarche, d'Engleterre, d'Escoche* (II, 366) *Honguerie, Boeme ne Danemarche* (II, 567).

Les Mémoires de Philippe de Commynes (1447–1509), rédigés entre 1464 et 1498, ont été publiés d'après le manuscrit d'Anne de Polignac (exécuté vers 1530) par B. de Mandrot (I–II, Paris, 1901–1903) et d'après le manuscrit Dobrée de Nantes (exécuté après 1524) par J. Calmette et G. Durville (I–III, Paris, 1924–25). Le premier manuscrit donne la forme *Dannemarche*, le second *Dannemarch*, le nom n'étant cité que trois fois: *le roy de Dannemarche* (Mandrot I, 272 = *le roy de Dannemarch* Calmette II, 15) *contre les roys Danemarche* (Mandrot I, 438 = *les rois de Danne-march* Calmette II, 210) *Au pays de Dannemarche et de Sueve* (Mandrot II, 57 = *Danemarch* Calmette II, 298).

Parmi les Lettres de Charles VIII (publiées pour la Société de l'Histoire de France par P. Pélicier), s'en trouve une de l'évêque de Verdun au roi, 20 février 1486, dans laquelle on lit: *aux roys d'Espangne, d'Angleterre, de Boeme, de Dannemarch et au roy de Portugal* (I, 1898, p. 377) – mais dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, nouvelles acquisitions 7642, fol. 74, on peut tout aussi bien lire *Dannemarche*. Et dans une lettre du roi au seigneur du Chastel, 27 juin 1489, on trouve: *devers le roy de Danemarche* (II, 1900, p. 360).

En 1499 un traité de libre commerce est conclu entre le roi Jean de Danemark, dont le texte est rédigé en latin, et le roi Louis XII de France, dont le texte est daté du 17 janvier 1498 (= 1499): *le Roy dannemarcke* (Bibliothèque Nationale, nouvelles acquisitions 7306) *ledit Roy danne-marcque* (ib.) *oudict Royaume de Dannemarche* (Ib.).

Du roi Christiern II de Danemark il existe, dans la Society of Anti-quaries à Londres, un tableau que Madame Else Kai Sass, historien de l'art, date d'environ 1505–1506 (Studier i Christiern II's ikonografi. Festskrift udgivet af Københavns Universitet 11. marts 1970). Sur le cadre on lit: LE ROY DE DENEMARQUE.

Mais dans les textes du XVI^e siècle on ne trouve plus que la seule forme *Danemark* sans *-e*. Jean Lemaire de Belges écrit dans ses *Illustrations de Gaule et Singularites de Troyes* (1509): *et la Sarmatie sestend par toute la reste dudit Royaume de Polone, Gothie, Roussie, Prusse et Dannemarch* (Œuvres, publiées par J. Stecher, Louvain, II, 1882, p. 373) *et engendra ledit Mesa cinq princes qui fonderent diuerses nations. Getus fonda la nation des Goths: Dacus, le peuple de Dannemarch* (ib. 374).

Les Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay ont été publiés (pour la Société de l'Histoire de France, I-IV, Paris, 1908-1919) par V. L. Bourrilly et F. Vindry, qui, dans les notes, donnent à plusieurs reprises au roi Christiern II le surnom de Néron du Nord. 1518: *Secours envoyé en Danemarc* (I, 91) *au secours du roy de Dannemarc* (92) *estans enfin abandonnez des Dannemarquois* (92-93). 1529: *fille du roy de Dannemarc* (II, 120). 1533: *la seconde fille du roy Christierne de Dannemarc* (220). 1536: *le roy Christierne de Dannemarch* (III, 19). 1536: *gens bien en ordre et aguerris es guerres de Monstre et de Dannemarc* (389).

A propos de l'année 1523 on trouve la notice suivante dans le Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I^{er} (publié par V. L. Bourrilly, Paris, 1910, p. 133): *L'an mil cinq cens vingt et trois, le roy de Dannemarc fut dechassé hors de son royaume par le comte de Lestran, son oncle, à cause qu'il estoit hay du païs, qu'il avait delaissé sa femme et entretenoit une paillarda à laquelle il donnoit grosse autorité.*

L'ambassadeur de France écrit en 1523 au roi Frédéric I^{er} de Danemark: *contre le roy de Dannemark* (Aarsberetninger fra det kongelige Geheimearkiv, III, 1861-65, p. 107). Et François I^{er} ordonne le 26 juin 1532 à son trésorier de payer 20.000 écus d'or aux ambassadeurs de Frédéric I^{er}: *mon bon frere le roy Dannemark* (ib. p. 193-94) *mondict bon frere le roy Dannemark* (ib.). Le 22 novembre 1537 François I^{er} écrit à Christiern III: *au temps du feu roy de Dennemarch vostre pere* (ib., IV, 1866-70, p. 79-80). Et de nouveau les 11 et 12 août 1538: *roy de Danne-march* (ib. p. 117-18) *roy de Dannemarc* (ib.).

Dans le roman *Perceforest*, imprimé en 1528, on lit: *le royaulme des Dannes, qu'on dit a present Dannemarch* (I, chap. XIII, cité par Flutre, Romania 70, 1948-49, p. 490).

Dans son *Gargantua* de 1534, Rabelais emploie la forme *Dace*, empruntée au latin: *Norwerge, Swedenrich, Dace* (chap. XXXIII).

En 1541 Christophe Richer, nommé ambassadeur au Danemark par François I^{er}, écrit un compte rendu de ses négociations: *les Roys de Dannemarch* (Mémoires du Sr. Christophe Richer, ambassadeur de

François I^{er} en Suède et en Danemark, Troyes, 1625, 12^o, f. 6) *apres avoir esté quelque temps en Dannemarch (ib.) retirer le Royaume de Suede de la main des Dannemarchois (ib.) Maistre Christophle Richier, secretaire et valet de chambre du Roy estant pres le Roy de Dannemarch (21 nov. 1542, Bibliothèque Nationale, nouvelles acquisitions 7306) Instruction au sieur Richer, valet de chambre du Roy de ce qu'il aura a faire entendre au Roy de Dannemarch de la part dudict seigneur (3 janvier 1544, ib.).*

Christophe Richer a été enterré derrière l'autel de l'église Saint-Sulpice où on lit sur une plaque: *Cy gist Noble homme Maistre Christophle Richer en son viuant valet de chambre du Roy Francois et du Roy Henry et d'iceuz Ambassadeur aux Royaumes de Suede et Dannemarch, Maistre des Requestes de la Royne, natif de Thorigny pres Sens lequell trepassa le 24. iour de Mars 1552. auant Pasques âgé de 39. ans.*

Ces exemples suffisent largement. Nous pourrions terminer la liste dignement en faisant remarquer que notre nom se trouve une seule fois dans les Essais de Montaigne, publiés en 1580: *Dannemarc* (I, XIV).

En résumé, nous pouvons constater que le changement de *Danemarche* en *Danemark* coïncide, de façon frappante, avec la transition du XV^e au XVI^e siècle. Autrement dit: au moyen âge le pays s'appelle *Danemarche*, à partir de la Renaissance *Danemark*. La forme du nom du Danemark est donc un des phénomènes qui séparent le moyen âge des temps modernes, comme l'invention de l'imprimerie, la connaissance du grec et la Réforme.

Mais pourquoi ce changement, et pourquoi justement à ce moment-là?

III. *Essai d'une explication*

1. D'après Viggo Brøndal (*Danernes Navn. Danske Studier* 17, 1920, p. 17-41, p. 19), le remplacement de *Danemarche* par *Danemark* serait dû à l'influence des formes germaniques du nom (all. *Dänemark*, danois *Danmark*), ce qui peut paraître probable, mais pourquoi cette influence s'est-elle fait sentir justement vers 1500 et non plus tôt au cours du moyen âge?

2. Un facteur qui a certainement joué un rôle décisif est le fait que le pays du Danemark a été relativement peu connu en France à travers le moyen âge. A l'époque du mariage de Philippe-Auguste avec la princesse danoise Ingeborg en 1193, le Danemark était bien connu en France. Mais au cours des trois siècles suivants, on n'a guère témoigné d'intérêt

en France pour le Danemark, exception faite du projet d'une coalition dirigée contre l'Angletterre en 1356.

Mais il faut remarquer que la reprise du contact entre les deux pays ne coïncide pas avec l'introduction de la nouvelle forme du nom, *Danemark*. Car si celle-ci a lieu vers 1500, c'est cinquante ans avant, avec le règne de Christiern I^{er}, que le Danemark fait son entrée dans les coalitions politiques de l'Europe.

3. Les formes du nom du pays et de ses habitants que nous avons relevées ci-dessus constituent en elles-mêmes une preuve de la mauvaise connaissance du nom. On traduit parfois le latin *Dacia* tout simplement par *Dace* (1408, 1534). Et très souvent, on a pris la première lettre du nom pour la préposition *de*: on écrit *le roi Danemarche* (1460, 1475, Olivier de La Marche, Molinet, Commynes, 1499) à côté de *roi d'Escoce* ou de *conte Dartois*, comme si le nom du pays était *Anemarche*.

Ce même mot *anemarche* (ou *allemarche*) apparaît d'ailleurs, dans des textes picards et wallons du moyen âge, comme un nom commun signifiant « chène », ce dont le dictionnaire de Godefroy donne une série d'exemples: *Ung grand coffre d'allemarche* (Douai, 1393) *III aisselles d'anemarche* (Arras, 1402) *bos d'allemarche* (Béthune, 1462) *Sur la grosse riviere du Rin, estoit une tres belle et grosse forest, toute de allemarche* (Molinet).

Une autre preuve de la faible connaissance du Danemark est la forme que prend le nom de ses habitants: non seulement *Danois* et *Dannes* (Perceforest, 1528), mais encore *Dains* (Molinet) et *Danemarquois* (Martin du Bellay, Christophe Richer).

4. Le passage de *Danemarche* à *Danemark* a dû se faire par l'intermédiaire de la forme *Danemarque*, qui ne s'explique pas par les langues germaniques, mais qui est la forme normale dans les dialectes du Nord, en picard et en wallon, où *vacca* ne donne pas *vache*, mais *vaque*.

Ainsi notre problème apparaît-il dans une nouvelle perspective. A travers tout le moyen âge, les deux formes *Danemarche* et *Danemarque*, appartenant respectivement au Centre et au Nord, ont dû exister côte à côte, et ce qu'il faut expliquer, c'est donc pourquoi la dernière forme, dialectale, a fini par l'emporter.

La cause en doit être le rôle dominant au XV^e siècle de la Bourgogne, à laquelle appartenaient les Flandres et la Wallonie. Au XV^e siècle le contact avec le Danemark a dû se faire par l'intermédiaire des provinces dépendant de la Bourgogne.

C'est précisément cette situation qu'illustre le premier texte dans lequel nous ayons pu trouver la forme *Danemarque*: une lettre de laissez-passer donnée en 1460 à des ambassadeurs danois par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à un moment où il tenait sa cour à Bruxelles: *Denne-marque*.

Le premier texte où nous avons (peut-être) la forme *Danemarch* vient également du Nord: la lettre de l'évêque de Verdun adressée au roi Charles VII en 1486.

Et enfin, nous voyons, dans les différents manuscrits des historiens bourguignons, et également dans ceux de Commines, comment alternent les formes *Danemarque* et *Danemarch* ou *Danemarch*.

Le rôle prépondérant de la Bourgogne au XV^e siècle semble donner une explication satisfaisante, parce qu'à la fois historique et géographique, de notre phénomène.

5. Le passage de *Danemarque* à *Danemark* n'est qu'une régularisation orthographique puisqu'il n'y avait pas de différence de prononciation entre les deux formes.

Ce dernier changement peut nous paraître assez important, puisque la présence d'un *-e* final ou non distingue strictement les noms de pays féminins: *la France*, *la Belgique*, des noms masculins: *le Portugal* et *le Danemark*. Mais il faut se rappeler qu'à l'époque on n'avait pas encore un sentiment très fort du genre des noms de pays, tout simplement parce qu'ils apparaissaient presque toujours sans article.

L'article se rencontre avec les noms de pays à partir de 1300 environ. Mais dans tous les exemples que nous avons cités il n'y en a pas un seul de *la Danemarque* ou de *le Danemark*. On disait toujours *le roi de Danemark* et *en Danemark*, la construction *le roi du Danemark* et *au Danemark* étant beaucoup plus récente.

Knud Togeby
COPENHAGUE